

# La GAZETTE

## de Saint - Germain - Laval

### • Agenda

#### Retraite aux flambeaux

Départ Gardeloup : 21h

Feu d'artifice

Vendredi 13 juillet

Stade de Pontville : 23h

ST-GERMAIN-LAVAL

Édition du mois de JUILLET - n° 101

Année 2012

### SOMMAIRE

- Edito
- Vide greniers du COS
- Résultats législatives
- Médiathèque
- Centre de Loisirs
- Feu d'artifice
- ESL Couture
- Les Arts de la Danse et du Spectacle
- Fête de la musique
- Stage de conduite
- Ecole de Courbeton / Cantine
- Club de l'Age d'Or
- Yoga
- Course de Cote Tréchy
- Etat civil
- Conseil municipal public
- Nos associations
- Mission locale
- Espace infos énergie
- Espace déchetterie
- Nos partenaires



© crédits & droits : Olivier MARTIN

## Une nouvelle section YOGA vous attend à la rentrée !

**Contact, renseignements et inscription :**  
Valérie RUBIO  
diplômée de l'Ecole André Van Lysebeth  
06-33-33-85-94





De mèche avec vous

Mme Sylvie

PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

**COIFFURE à DOMICILE**

Permanente, Coloration

Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

**A des prix très attractifs**



ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Ile-de-France  
AGENCE DE CANNES ECLUSE  
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU  
77130 CANNES-ECLUSE  
Tél. 01.64.32.88.77. Télécopie 01.60.96.36.39.



**GAZEL**

Alimentation Générale  
Centre Commercial du Bas de la Montagne  
Saint-Germain-Laval

**VOUS ACCUEILLE 7j | 7**  
**de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**  
**et réalise vos travaux de couture**

**NOUVEAU**

Livraisons possibles après 20 heures à  
DOMICILE à partir de 20€ d'achats sur le  
secteur de Saint-Germain-Laval  
en appelant au :

06-83-14-31-08

01-64-70-23-72

01-60-74-42-06



**La Cave à Bière**

+ de 300 bières...

*Allemandes Anglaises Belges Françaises Portugaises*

**NOUVEAU !**

**Emplacement dégustation sur place**

**INTERIEUR OU TERRASSE**



Bières à emporter

Terrines

Paniers et coffrets-cadeaux

Tireuses à bière (vente et location)

Fûts

**Un évènement  
à célébrer ?**

Particulier ou entreprise,  
pensez à louer notre  
tireuse à bière

Pour votre plus grand confort,  
nous mettons à votre disposition  
notre machine à bière  
d'une capacité de 6 litres  
pour seulement 15 €  
avec un large choix de fûts

20 bis rue Jean Jaures - 77130 MonterEAU Fault Yonne - Tél. 01 60 96 51 68  
[www.lacaveabiere.fr](http://www.lacaveabiere.fr)

**PLOMBERIE  
CHAUFFAGE  
MARTIN  
ALEXANDRE**  
DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie creuse (Gardeloup)  
77130 St-GERMAIN-LAVAL  
Mob. 06 31 67 08 03  
Tél. 01 60 74 22 15  
[alexandre.martin35@orange.fr](mailto:alexandre.martin35@orange.fr)



## Une manne inespérée et bienvenue ....

*Les habitants de Saint-Germain-Laval qui résident ici depuis longtemps, se souviennent certainement que, sur le site de Merlange derrière le mur de Cour-beton, la Commune possède un terrain, situé en zone agricole, d'une superficie totale de 3 hectares 83 ares et 36 centiares, qui était autrefois exploité.*

Il ressemble maintenant à un terrain lunaire, car la terre a été utilisée pour construire l'autoroute A5, il y a environ 20 ans.

Nous avons aujourd'hui la possibilité de remblayer ce terrain pour lui restituer sa destination première, à savoir « terrain en zone agricole ».

Il faut bien entendu respecter la réglementation applicable aux travaux d'exhaussement et de remblaiement de terrain conformément au Code de l'Urbanisme (la Commune possède un PLU – Plan Local d'Urbanisme), au Code de l'Environnement et au Code du Patrimoine. Quoi qu'il en soit, les travaux de remblaiement ne doivent pas remettre en cause la destination d'une zone naturelle ou agricole. Ils doivent par ailleurs respecter les préoccupations d'environnement comme définies aux articles L.110-1 et L.110-2 du Code de l'Environnement.

Les travaux de remblaiement peuvent également être soumis à déclaration ou à autorisation au titre du Code de l'Urbanisme. Les travaux d'exhaussement du sol sont, en effet, soumis à déclaration préalable ou permis d'aménager en fonction de leur hauteur, de leur surface et de leur localisation.

L'article R.421-23 du Code de l'Urbanisme prévoit ainsi que les exhaussements du sol dont la hauteur excède deux mètres et qui portent sur une superficie  $>$  ou  $=$  à  $100 \text{ m}^2$ , doivent être précédés d'une déclaration préalable. L'article R.421-19 du Code de l'Urbanisme soumet à permis d'aménager les exhaussements dont la hauteur est  $>$  à 2 mètres et portent sur une superficie  $>$  ou  $=$  à 2 hectares. C'est notre cas.

L'utilisation de déchets inertes, terre d'extractions, cailloux, calcaire, gravats propres, ..., pour la réalisation de remblai, n'est pas soumise à autorisation préfectorale. Au titre de l'article L.541-30-1 du Code de l'Environnement, sont soumises à autorisation préfectorale les installations de stockage de déchets inertes.

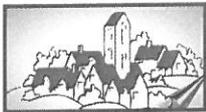
Or dans notre cas, il ne s'agit pas de stockage, mais de remblai.

Les Services de l'Etat (Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et les services de la DDT – Direction Départementale Territoriale) se sont rendus sur place et ont pu apprécier si le remblai de la Société GL CONCEPT devait ou non faire l'objet d'une autorisation au titre de l'article L.541-30.1 du Code de l'Environnement.

Sur les conseils de Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet, seul un permis d'aménager était nécessaire et il a donc été déposé, pour instruction, auprès des services de la DDT. Ce permis est revenu accordé le 18 Juin 2012 et nous avons donc l'autorisation de remblayer pendant une période de deux ans.

Le Conseil Municipal a toutefois demandé que plusieurs sondages et contrôles soient effectués sur le terrain pour bien vérifier la qualité du remblai. Ce sera chose faite.

Le remblaiement de ces trous représente environ  $114.000 \text{ m}^3$  que la Société GL CONCEPT va fournir. Nous avons signé une convention avec cette Société qui versera une indemnité de UN EURO par  $\text{m}^3$  sur un vide de fouille dont la valeur a été établie par un Géomètre Expert. Cela va donc rapporter, au final, environ  $114.000 \text{ €}$  sur deux années.



Nous aménagerons ensuite ce terrain avec de la terre végétale de façon à retrouver une zone agricole à exploiter, soit en jachère pour les insectes (notamment les abeilles), les oiseaux, les animaux, ..., soit en culture traditionnelle.

Ainsi, la démarche du Conseil Municipal s'inscrit dans la promotion de la mise en valeur des espaces naturels dans le respect de l'environnement et du développement durable.

Je me permets de vous souhaiter au nom du conseil municipal de très agréables vacances.



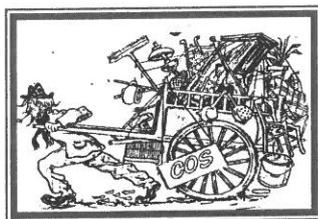
Lors du dernier conseil municipal public, j'ai souhaité l'élection d'un nouvel adjoint au maire afin de restructurer l'équipe des 6 adjoints qui m'entourent dans les tâches, les réunions et les dossiers que nous devons gérer au quotidien.

J'ai proposé ce nouveau poste prenant en charge le domaine de la communication et des nouveaux médias et M Olivier Martin, benjamin de notre équipe a fait acte de candidature et y a été élu. (*voir compte rendu du conseil public*)

Il avait en charge la création, la gestion et la valorisation du site internet de la commune et il se chargera désormais entre autre de la conception et de la rédaction de la Gazette dont vous lirez les derniers numéros de M Husson qui les réalisait depuis 2001.

Le premier adjoint, me secondera désormais plus efficacement, suite à sa plus grande disponibilité, dans le cadre des Affaires Générales.

**Marie-Claude de SAINT LOUP,  
Maire de Saint-Germain-Laval**



**C.O.S**

## **Dimanche 16 septembre 2012**

**Parking de la Salle l'Orée de la Bassée,  
de 8h30 à 18h30**

**Installation à partir de 7h00**

Inscriptions et paiement en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat avec une pièce d'identité avant le 12/09.

Un coupon d'inscription sera à remplir et le paiement s'effectuera obligatoirement en même temps.

Une attestation vous sera remise avec votre numéro d'emplacement.

**Tarifs : Commune >> 2,50 € le mètre - Hors commune >> 5 € le mètre**

**RESTAURATION SUR PLACE**

# **19ème VIDE GRENIERS**

# SAINT-GERMAIN-LAVAL

LE COMITÉ DES FÊTES VOUS INVITE



**21H00**

Départ Place Jean Jaurès

Gardeloup

## Retraite aux flambeaux

# D'ARRIVER À 23 HEURES STADE DE PONTVILLE



## VENDREDI 13 JUILLET 2012

BUVETTE SUR PLACE





## Médiathèque du Manoir

**Horaires :** Mercredi : 10h-12h/14h-18h / Vendredi : 16h-20h / Samedi : 10h-13h

**Tarifs :** Enfants (- 18 ans) et Etudiants (sur présentation justificatif) > gratuit / Adultes > 10 €  
/ Hors commune > 15 €

**En ligne :** <http://st-germain-laval.bibli.fr> >>>> informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.



## Méli-Mélo

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion  
autour de lectures le **Mercredi à 10h30**

**Le mercredi 19 septembre 2012**

**FERMETURE DE LA MEDIATHEQUE**  
**Du lundi 30 juillet au mardi 4 septembre inclus**  
**Réouverture Mercredi 5 septembre**



## Croq'Films Mercredi 19 septembre 2012

La médiathèque propose deux mercredis par mois à 16h30, des projections de DVD pour les enfants.

Pour chaque après-midi, nous vous invitons à nous contacter par mail :

[bibliothequestgermainlaval@orange.fr](mailto:bibliothequestgermainlaval@orange.fr), par téléphone : 09.63.60.03.13 ou à venir à la bibliothèque afin d'obtenir plus d'informations.

## Lectures Gourmandes : Samedi 22 septembre 10h30

Club de lecture adulte, venez échanger, partager et déguster avec l'équipe de la médiathèque, des livres et autres curiosités....

## A nous la parole ...

Pour les 8-12 ans : Un mercredi par mois, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à se réunir pour découvrir des nouveautés. Le club de lecture est un moment

de découverte et de partage. **Mercredi 26 septembre à 10h30**



## ACCUEIL ASSISTANTES MATERNELLES

La médiathèque de Saint-Germain-Laval propose aux assistantes maternelles et à leurs bambins des rencontres autour du livre et de la musique.

**La prochaine rencontre aura lieu le Jeudi 20 septembre 2012.**

Si cet accueil vous intéresse et si vous avez besoin d'informations complémentaires nous vous prions de bien vouloir contacter la médiathèque au **09.63.60.03.13**.



## INFORMATIQUE

Les cours informatique reprendront au mois d'octobre et seront déclinés sous la forme suivante :

- Une initiation informatique (une fois par mois le vendredi de 14h à 16h)
- Une initiation à internet (une fois par mois le samedi de 10h30 à 12h).

Ils s'effectueront sur inscription (4 personnes maximum par cours) dès le mois de septembre.

**Samedi 13 octobre à 10h30** : à la rencontre d'internet (initiation à internet, découverte des moteurs de recherche).

**Vendredi 19 octobre à 14h** : familiarisation à l'environnement informatique

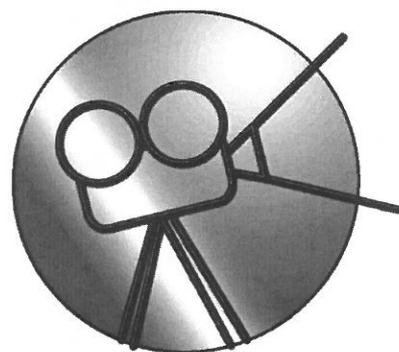


## De fil...en films

**Vendredi 28 Septembre 20H**

La médiathèque lance son ciné-club et vous propose pour la première séance une sélection de courts-métrages.

**Gratuit et ouvert à tous**



## TOURNOI WII

La médiathèque propose aux enfants et aux adultes de s'affronter autour du jeu « Mario Kart ».

Vous pouvez venir vous entraîner aux heures d'ouverture à la médiathèque.

**SAMEDI 7 JUILLET à 14 heures**

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à partir du 1<sup>er</sup> juin soit par téléphone, soit directement à la médiathèque.





## Centre de Loisirs « Nathalie »

Les Vacances d'été 2012 sont bien là ! et le Centre de Loisirs se prépare à accueillir les enfants pour de nouvelles vacances. Elles se dérouleront du vendredi 6 juillet au lundi 3 Septembre 2012.

### JUILLET :

L'équipe du centre de Loisirs a choisi le thème sur le voyage autour des îles pour égayer et enchâter les activités et leur donner le goût de l'évasion.

### AOÛT :

Ils remonteront le temps en partant de l'homme de Cro-Magnon et de sa massue, l'Antiquité avec les pyramides, pour finir au Moyen-âge entourés de rois et de reines sans oublier les chevaliers et leurs armures.

Pour les amateurs du ballon et de sensations, des stages sportifs seront proposés et organisés pour les plus de 8 ans :

- **stage de football,**
  - **stage de handball en collaboration avec le club de Montereau**
- Les stages sur la base de loisirs de la Grande-Paroisse réservés aux plus de 10 ans :
- **la voile, (test de natation 50 mètres, certificat médical obligatoire)**
  - **Vtt ( certificat médical obligatoire et être à l'aise sur le vélo)**
  - **cerf-volant ( il faut aimer le vent pour s'envoler...)**



Attention, pour la base de loisirs de la Grande-Paroisse s'inscrire : **places limitées...**

Pour les enfants d'âge maternel, nous proposerons des activités diverses, variées et adaptées au besoin des enfants :

- **jouer, toucher, et pouvoir s'exprimer de différentes manières ( l'eau, la terre, le sable).**

Nous avons prévu aussi :

- **des jeux d'eau,**
- **des grands jeux,**
- **des aires de jeux,**

et nous mettrons aussi un petit accent en jouant aux petits jardiniers, qui sèmeront diverses plantations dans le potager.

Ce serait génial si tu participais, viens t'inscrire...

Nous pouvons vous assurer que toute notre équipe sera mobilisée pour offrir à vos enfants les plus belles vacances possibles.



L'équipe d'animation du centre de loisirs

## INFORMATIONS

Les vacances sont déjà entamées et à partir du 1er octobre, la directrice du Centre, Mme Fouteau a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Cependant, elle ne sera plus présente au centre de loisirs à partir du 1er juillet pour prendre ses congés. Pascale Flamant, son adjointe aura à ses côtés une nouvelle collègue pour la seconder : Noémie, animatrice diplômée pour gérer un centre de loisirs, vient d'être embauchée pour continuer avec Pascale les actions menées avec de nouveaux défis, de nouveaux projets, de nouveaux objectifs et une nouvelle politique d'animation.

Elles mettront tout en œuvre pour que ces vacances soient de moments inoubliables pour vos enfants et nous vous remercions d'avoir répondu très nombreux à notre enquête de satisfaction.

Marie-Claude de Saint Loup, Maire

## ESL VTT Loisirs

## LES CHATEAUX DE LA LOIRE AU PROGRAMME

**P**our la 2<sup>ème</sup> fois l'ESL VTT a organisé sa sortie week-end aux châteaux de la Loire, après Chambord il y a 2 ans, voici aujourd'hui Chenonceau.

C'est le village de vacances de la Saulaie qui nous accueille pour 2 jours et 2 nuits. Le confort est là, dans un écrin de verdure au milieu du chant des oiseaux et avec la piscine. Mais le but du séjour est de découvrir la région au guidon de nos vtt.

La première destination sera le château de Chenonceau. Il n'est qu'à quelques kilomètres du gîte. Arrivés devant la grille, nous constatons qu'il est interdit aux vélos d'où une déception de ne pouvoir apercevoir cette merveille.



Qu'importe la balade continue avec la découverte d'un château moins connu celui de Montpoupon dont le slogan « Fier à l'extérieur, superbe à l'intérieur » n'est pas usurpé. Il est magnifique et nous pouvons l'admirer à loisir depuis l'aire de pique-nique qui le domine.

L'après-midi, c'est le château de Razay qui s'offre à nous et le sympathique propriétaire de cette demeure de charme nous autorise à faire le tour du parc. La balade sur petites routes ou chemins nous conduit à l'an-

cienne abbaye d'Aiguevives en pleine restauration et dans un cadre isolé propice à la méditation.

Après une halte bienfaitrice en ce lieu, nos machines nous conduisent au château médiéval de Montrichard dont ne subsiste que le donjon.

Sur le retour, un sentier longeant le Cher nous fait découvrir les charmes de cet affluent de la Loire. Au hasard, nous empruntons alors un chemin accessible aux seuls piétons et cyclistes qui nous amène aux pieds du château de Chenonceau.

Là, loin des parkings surchargés et de la foule des visiteurs, nous voilà avec une vue imprenable sur ce monument extraordinaire. La frustration du matin est oubliée, nous sommes là presque seuls à admirer et photographier ce joyau de la Renaissance.

Cette première journée, riche en découvertes, ne pouvait que se terminer par un plongeon bienfaiteur dans la piscine.

Amboise et son château sont au programme du lendemain. Sur de petites routes très vallonnées nous traversons de petits villages : La Guillotière, Souvigny de Touraine, Sainte-Règle. La très belle forêt d'Amboise nous offre 2 cèpes aperçus depuis le vélo de Christian !

Après une montée difficile, Amboise nous dévoile son beau château et son exceptionnel patrimoine Renaissance, ses terrasses accueillantes pour une pause café, la Loire capricieuse et majestueuse qui s'étale le long des quais.



Sur la route du retour, nous découvrons la pagode de Chanteloup une chinoiserie de pur style Louis XVI construite en 1775. Elle offre du haut de ses 44 m un panorama grandiose sur la Loire et la forêt d'Amboise. Une tour chinoise au milieu des châteaux de la Loire insolite n'est-ce-pas !

C'est sur cette dernière curiosité que nous rejoignons La Saulaie pour une pause bien méritée, un repas chaleureux et un retour tard dans la nuit sur Saint-Germain. Merci à notre président Jacques Jacquin pour la parfaite organisation de ce week-end

Guy Bayol





## ESL Couture \_\_\_\_\_

### Assemblée générale de « E.S.L. – Section couture »

**C'**est dans une atmosphère chaleureuse et conviviale qu'a eu lieu, le 14 Juin 2012, dans ses locaux l'assemblée générale du club de couture en la présence de Mme le Maire et de M Noirault, président de l'ESL.

#### Bilan moral :

Le club comporte 21 adhérentes. Les couturières peuvent réaliser ce qu'elles désirent sous la tutelle de leur animatrice qui sait par sa présence son savoir-faire et sa gentillesse les motiver et les encourager. La bonne humeur est de rigueur pour cette activité créatrice. Afin



de mettre en valeur toutes les confections Jacqueline, l'animatrice, a même proposé de réaliser une exposition et un défilé de mode. Affaire à suivre.

Les locaux sont très accueillants grâce à l'aide de la municipalité qui les a réaménagés et qui a donné du mobilier pour le confort de toutes. Un grand merci au nom de toutes les couturières.



#### Bilan financier :

Les finances sont équilibrées et vont permettre de faire les investissements nécessaires au bon fonctionnement du club pour la prochaine année. Les cotisations resteront donc inchangées : **45 € par trimestre.**

#### Election du bureau :

Suite à l'assemblée générale le même bureau est reconduit dans ses fonctions.

Si vous voulez, Mesdames, rejoindre le club, vous pouvez téléphoner à l'animatrice au 06 07 65 16 19 ou à la présidente au 06 80 89 09 17.

Vous pouvez, également, vous rendre à partir du **11 Septembre 2012 (date de la reprise des cours)**, à la salle, Rue des Pins à Saint-Germain-Laval, les mardis et jeudis, de 14 à 18 heures, où il vous sera communiqué tous les renseignements.

#### Composition du bureau :

Présidente :	<b>Chantal DODET</b>
Vice-Présidente :	<b>Annie-Claude FOUICH</b>
Secrétaire :	<b>Michelle LENOIR</b>
Trésorière :	<b>Florence JACQUIN</b>
Animatrice :	<b>Jacqueline KOWALSKI</b>

**Le club de couture vous souhaite de bonnes vacances.**



## Les Arts de la Danse et du Spectacle \_\_\_\_\_

### Une fin de saison somptueuse

L'année se termine pour toutes les associations et beaucoup d'entre elles ont clos la saison en présentant aux familles une prestation sportive et/ou artistique.

L'association des arts de la danse et du spectacle ne fut pas en reste. Comme à son habitude, Solange, professeur expérimentée et d'une grande compétence artistique a aussi mis ses talents de couturière au service des enfants pour confectionner tous les costumes du spectacle de fin d'année.

Il eut lieu cette année à la salle des fêtes de la Grande-Paroisse en alternance avec Saint-Germain-Laval.



La qualité de la représentation fut à la hauteur de la satisfaction, de l'étonnement et de l'engouement des personnes présentes : spectateurs, parents et amis qui avaient empli la salle.

Les flashes ont crépité et les applaudissements ont fusé de toutes parts pour apprécier à sa juste valeur le travail accompli tout au



long de l'année.

Cependant Mme Husson, la présidente, le bureau et Solange, le professeur regrettent vivement le manque d'assiduité de quelques élèves, ce qui a engendré des perturbations pour l'organisation du spectacle au détriment de tous les enfants.



L'avenir de ces spectacles risquent fort d'être remis en question y compris celui de l'association si les choses ne changent pas. Les familles doivent être conscientes que l'engagement de participer à une activité associative doit se faire pour le bien être du groupe, c'est aussi une éducation au civisme qui doit être transmise aux enfants loin d'une simple consommation récréative.

La présidente : Mme Husson





## Fête de la musique \_\_\_\_\_

### En avant la musique !!!

**T**radition oblige, le 21 juin est le jour de l'été, l'anniversaire des uns et la fête de la musique qui est devenue un évènement national depuis de nombreuses années.

La municipalité en partenariat étroit avec le Comité des Fêtes avait tenu à réunir pour une soirée riche en décibels quelques groupes musicaux à la salle de fêtes de la commune pour offrir à un public averti quelques heures de musique.



Quatre groupes avaient décidé d'animer cette soirée à partir de 19h30. Professionnels et minutieux, les premiers musiciens étaient sur site dès 14 heures pour procéder à l'installation du matériel et de la sonorisation puis aux réglages et répétitions de rigueur.

Jusqu'à minuit, les groupes Météore, Crazy Noggin, Nextfloor et Skellel se sont enchaînés sur des rythmes très rock et ont enflammé les fans de la soirée.

Je tiens personnellement à remercier tous les musiciens pour leur participation, leur sérieux et la qualité des prestations grâce à la mise à disposition de leur propre matériel.

Qu'ils sachent qu'à Saint-Germain-Laval tous les projets sont réalisables et qu'ils seront toujours les bienvenus.

*Michel Husson*



## Stage de conduite



**L'Automobile Club**  
PRÉVENTION

### Attachez vos ceintures !

**A** l'initiative de Michel Husson, 1er adjoint, un stage de prévention de pilotage sur chaussée à risque avait été organisé ce dernier samedi de juin sur le site de la Brosse-Montceaux de l'Automobile Club Prévention pour un groupe de 12 jeunes conducteurs.

Neuf jeunes avaient répondu à l'appel et ont pu durant trois heures, alternant conseils, règles, théorie et pratique sur la piste, se rendre compte des dangers potentiels que peuvent

représenter des chaussées glissantes (verglas, neige et pluie).



Le responsable du centre et formateur M Alain Roger nous avait chaleureusement accueilli et fut ravi de l'attention et du sérieux du groupe lors de cette expérience très enrichissante. L'accent fut mis sur la prévention qui est le maître mot d'une attitude plus sécurisée.



Les conducteurs en herbe ayant le permis depuis peu ou sur le point de l'obtenir se sont vite retrouvés au volant des véhicules dans des situations et postures délicates mais sans risque. Ayant pris soin tout au long de la matinée de mettre en application



les conseils avisés du formateur, ils se sont vite rendu compte des bienfaits des explications.

A tour de rôle, entre appréhension, audace, modération ou ténacité, ils ont fini par gérer au mieux les glissades, les tête-à-queue ou les dérapages, le tout dans une ambiance chaleureuse.

Pour clore la matinée, une séance de freinage d'urgence fut effectuée et là encore les sensations furent présentes. Bien évidemment, les voitures du site adaptées à cette pratique à vitesse réduite minimisaient les risques réels que l'on peut rencontrer avec nos véhicules personnels à des vitesses plus importantes.



Chacune et chacun sembla avoir beaucoup apprécié cette initiative nouvelle, prit conscience des risques et dangers de la route et nous pensons pouvoir renouveler ce genre d'activités une prochaine fois.

Soyez prudents sur les routes !



*Michel Husson*



## Ecole élémentaire de Courbeton \_\_\_\_\_



### Il sont devenus grands ces petits !

**Q**ui ne se remémore pas ces paroles : « L'heure de la sortie, tout au long de l'année, ..... »  
ou bien encore « Adieu Madame le professeur, on ne vous oubliera jamais, ... » .

Fiers mais parfois un peu émus, les élèves de CM2 de l'école élémentaire de Courbeton entourés de leurs maîtresses avaient été conviés avec leur famille à la traditionnelle remise de livres de fin d'année de cycle élémentaire.

Ces livres offerts par la mairie pour mettre fin à une époque de la scolarité enfantine est aussi le tremplin pour entrer dans le monde des Grands au collège.

Mme le Maire, entre souvenirs de la classe de découverte, conseils et émotion, se fit un plaisir, entourée de quelques conseillers, de remettre à chaque élève son livre.

Les parents présents n'ont pas été avares de photos pour mettre dans l'album de famille afin de marquer une page de vie qui se tourne. C'est autour d'un verre de l'amitié offert par les Amis de l'Ecole et de petits fours orchestré préparé par Dany et Françoise Dudillieu que la soirée se termina dans la bonne humeur.

Bonnes vacances à tous, petits et grands, et bonne route au collège.

*Michel Husson*



AB\_CP

Plomberie Chauffage  
Energies Nouvelles  
Création Rénovation

**BELKHEIRI**  
Abdel

01.60.96.58.20  
06.88.59.23.24  
abdel.belkheiri@wanadoo.fr

27. Rue des Louviers  
77130 St Germain Laval

MENUISIER PARQUETEUR

**Philippe  
Clairet**

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL  
06 12 46 59 22 - 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

## Service de restauration scolaire \_\_\_\_\_

### Rappel, rappel .....

Nous rappelons aux parents qui désirent inscrire leurs enfants :

- à la garderie,
- au centre de loisirs,
- à la cantine des Mûriers ou de Courbeton,

qu'ils doivent le faire **impérativement et uniquement** auprès de la mairie.

#### CANTINE :

Concernant le jour de la rentrée de septembre, il est impératif pour les enfants inscrits à la cantine que vous **précisiez à la mairie** si votre enfant déjeunera le premier jour et ce dès que possible.

En effet tous les ans, nous avons un souci pour le jour de la rentrée :

- **soit votre enfant pourtant inscrit, ne reste pas à la cantine (vous le gardez car vous avez pris une journée pour accompagner vos enfants par exemple)**
- **soit il n'est pas encore inscrit**

Les repas sont commandés la veille avant 10 heures pour une livraison dans les chambres froides le lendemain matin vers 6 heures.

Pour avoir le nombre de repas exact, il est donc impératif que vous fassiez le nécessaire la veille avant dix heures, cette année le lundi 3 septembre.

Cette consigne est valable d'ailleurs toute l'année. Tout repas non décommandé la veille sera facturé.

Nous ne pouvons accepter un enfant à la cantine si son repas n'a pas été commandé la veille. Il est désagréable de refuser un enfant à la cantine mais les règles de la chaîne du froid nous interdisent de lui donner un repas de remplacement.

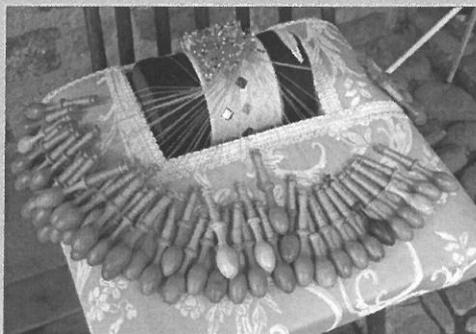
Alors une petite question : où pouvons-nous trouver le repas de votre enfant pour le midi s'il n'a pas été inscrit la veille ? Nulle part !

Avec un peu de bonne volonté de la part de chacun, nous arriverons à donner satisfaction à tous et vos enfants seront accueillis dans de bonnes conditions.

C'est la volonté affichée de notre équipe depuis 2001.

Je souhaite à tous nos écoliers au nom du conseil municipal de bonnes vacances.

**Simone Mauplot**  
Adjointe au maire chargée  
de la restauration scolaire et des transports scolaires



#### DENTELLE AU FUSEAUX

C'est autour d'un bon repas chez notre amie Martine que notre saison dentellière s'est terminée. Mais cette année nous avons participé par la présence active de notre professeur Madame HUICQ Denise, et les travaux effectués par des dentellières, au XVème Congrès mondial de la dentelle à CAEN les 6-7-8 juillet. Bonne vacances et à la rentrée. **Madame LLORENS**



## Club de l'Age d'Or \_\_\_\_\_

### Les Anciens en visite au Sénat

Le 18 juin le club de l'Age d'Or prenait le départ vers 9h30 pour la visite du Sénat ; avec un groupe de 41 personnes. Le temps n'est pas certain mais la pluie ne sera pas au rendez-vous ou si peu. Arrivée devant le Sénat à 11h00. Le groupe se dirige pour la visite vers le jardin du Luxembourg.

**Le Sénat est une institution politique le mot « Sénat du mot latin « *senatorem* » qui signifie « conseil des anciens »**

Le **jardin du Luxembourg** est un jardin privé ouvert au public, situé dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Un véritable jardin à ciel ouvert. Ce parc riche de nombreuses œuvres et ce jardin sont un musée de sculptures en plein air.

Créé en 1612 à la demande de Marie de Médicis pour orner le Palais du Luxembourg, il a fait l'objet d'une restauration dirigée par l'architecte Jean-François-Thérèse Chalgrin sous le Premier Empire et appartient désormais au domaine du Sénat. Il s'étend sur 23 hectares (21 ouverts au public) agrémenté de parterres de fleurs et de sculptures. Il joue le rôle de poumon au cœur de la ville. Rendez-vous de prédilection des Parisiens, il attire également des visiteurs du monde entier. Les Parisiens l'appellent affectueusement *le Luco*.



Nous pouvons voir la **fontaine Marie de Médicis** (vers 1630) toute de pierre et de bronze. Fontaine publique monumentale commandée par Marie de Médicis.

Nous pouvons aussi découvrir la **statue de la liberté éclairant le monde de l'artiste Auguste Bartholdi**, la **statue d'un faune dansant en bronze de Eugène-Louis Lequesne 1855** et celle de **Blanche de Castille de Auguste Dumont 1848**, et bien d'autres œuvres magnifiques.



Ce jardin parisien fleuri avec ses nombreux arbres est l'incontournable lieu de détente et de plaisir de nombreux promeneurs.

12h30 nous nous dirigeons pour le déjeuner salle Napoléon repas vers le restaurant du Sénat.

Au menu :



- Tête de veau pressée au foie gras, sauce ravigote aux fèves de soja.
- Aile de raie poêlée aux artichauts fondants cuits dans leur jus, réduction d'un vin de Corbières.
- Tartelettes à la compotée de pommes et chocolativoire.
- Café et chocolat de dégustation.
- Vin Sélectionné. « Les Roches » Sauvignon de Touraine Blanc.

Après avoir déjeuné et apprécié ce bon repas, nous nous dirigeons avec notre guide pour commencer la visite du Sénat, il est 15h00.



### Salle de conférence : Héritage du seconde Empire

Longue de 57 m, large de 10,60 m, d'une hauteur de 11 m (15 m sous la Coupole), cette salle fut réalisée par Alphonse de Gisors, par la réunion des trois salles du premier étage. Très bel exemple de décoration du Second Empire. Au sommet des évidements en voûte, de part et d'autre de la coupole, les grandes découvertes faites depuis le premier Empire, idéalisées par les frères Balze. Sur la cheminée monumentale en marbre, un buste de la République par Clésinger. Quatre statues allégoriques en marbre et face à la cheminée, deux groupes, par Nanteuil et Simart (Le Commerce et l'Industrie, l'Art demandant ses inspirations à la poésie). Dans la coupole, l'Apothéose de Napoléon 1<sup>er</sup> par Jean Alaux dit le Romain (1786-1864).

Aux extrémités, dans les voussures, à l'ouest, l'Histoire de France des origines jusqu'à Charlemagne et, à l'est, l'Épopée française de la première Croisade à Louis XIV par Henri Lehmann. Huit tapisseries des Gobelins complètent la décoration.

### L'Hémicycle

Construit entre 1836 et 1840 sur les plans d'Alphonse de Gisors qui est chargé d'avancer la façade du Palais du Luxembourg de 31 mètres sur le jardin pour faire place à un nouvel hémicycle. Il comporte deux hémicycles opposés, l'un pour les membres de l'Assemblée et l'autre pour le président et les secrétaires du Sénat. Le petit hémicycle est bordé de colonnes entre lesquelles figurent des statues d'hommes illustres. Le grand Hémicycle, également lambrissé, est orné de statues monumentales de deux souverains emblématiques, Charlemagne et Saint Louis, ainsi que, sur des consoles, les bustes de maréchaux d'Empire. Les tribunes ont été agrandies en 1879 par la création d'un second étage pour accueillir près de 500 personnes, tandis qu'aux baies latérales était substitué l'éclairage zénithal que l'on connaît aujourd'hui.



### La salle du livre d'Or

La Salle du Livre d'Or : cette pièce a été magnifiquement décorée en 1817 par Baraguey (architecte du Palais) à l'aide des panneaux des appartements et de l'Oratoire de la Reine Marie de Médicis, et de boiseries provenant des appartements royaux du Louvre, datant du XVIIème siècle. Piliers et pilastres aux arabesques sur fond d'or, angelots, riches peintures de plafond représentant l'Apothéose de Marie de Médicis, tout dans cette salle crée une atmosphère qui surprend le visiteur.

### Galerie des bustes : Le souvenir des sénateurs et des hommes politiques célèbres

Le long couloir emprunté par le président de séance et ses hauts fonctionnaires pour rejoindre l'hémicycle tient son nom aux 40 bustes d'hommes d'Etat qui le bordent. Chaque ouverture de séance est marquée par la présence de la Garde Républicaine sabres au clair, accompagnée de roulements de tambour.



### L'escalier d'Honneur : Prestige du pouvoir

L'escalier qu'empruntent aujourd'hui les ministres et les sénateurs pour se rendre à l'hémicycle a été réalisé par l'architecte Chalgrin au lendemain du Coup d'Etat de Napoléon Bonaparte pour accueillir le Sénat Conservateur. D'importantes modifications ont été réalisées à cette époque pour permettre à l'ancien palais



d'habitation de répondre à ses nouvelles fonctions de chambre parlementaire. Les 24 toiles de Rubens retraçant la vie de Marie de Médicis qui décoraient cette aile du palais ont ainsi été déplacées au Louvre.



Nous ne pouvions terminer cette journée sans un souvenir, tous prêts pour la photo !!! Une fois la visite terminée, nous avons pris le chemin du retour, arrivés à Saint-Germain-Laval vers 19h00.

Ce fut pour tous une belle journée passée dans la joie et la bonne humeur, il est vrai que nous avons un très bon guide. Encore merci à ce sympathique groupe.

*Mme Marguerite Martin, secrétaire du Club*



## Club de l'Age d'Or \_\_\_\_\_

### Méchoui du club de l'Age d'Or



Le samedi 09 juin 2012, le club de l'Age d'Or organisait son traditionnel méchoui dans la cour de l'école du petit buisson. Un temps clément était de la partie, nos deux compères Pierre et Georges, comme d'habitude, ont préparé ce méchoui avec un savoir-faire digne de vrais « pros », aidés aussi par Roland et Raymond.

La dévouée présidente Denise remerciait dans son discours l'ensemble du bureau et d'autres personnes qui ont œuvré toute la journée pour que cet événement soit une réussite tant par sa convivialité et la bonne humeur qui se dégagent des convives (114 !!!).

L'animation fut assurée par l'incontournable Jocelyne et son accordéon, les convives dansèrent au rythme des tangos valse, pasos et madisons et ce dans une « folle » ambiance générale. Un panier garni proposé par Marguerite et Daniel fut l'objet d'une tombola très prisée par nos adhérents. Merci encore Michèle, Josette, les deux Jocelyne, Marguerite, Maurice, Michel, Jacques, Daniel, André, Georges, André et Denise pour votre dévouement tout au long de cette journée.



A juger de la satisfaction de nos adhérents pour ce méchoui, devenu une tradition au club de l'âge d'or, nous pensons que c'est le plus beau compliment qui puisse nous être fait. Donc à l'année prochaine.

**Martinez Jean Claude Vice Président**



## Yoga, une nouvelle section \_\_\_\_\_

*« Le yoga est susceptible de nous apporter, à nous occidentaux, pressés, stressés, oublieux souvent de nos corps quand nos têtes sont trop pleines.*

*Adoptée dans un premier temps dans un but de délasserment, d'assouplissement, de recharge nerveuse, cette pratique va se révéler bien vite pouvoir nous apporter autre chose que ce que nous étions venus chercher. D'une grande richesse et d'une grande efficacité, elle pourra être un instrument remarquable de restructuration physique et mentale.*

*Véritable outil de vie, elle va permettre à l'homme petit à petit de se libérer de ses conditionnements de tous ordres offrant la possibilité d'accepter ses difficultés, ses limites, sans avoir l'impression d'être jugé. Cela commence par un travail sur le corps physique, où il faudra apprendre, à aller avec "fermeté et douceur" vers un "mieux", sans volontarisme ni précipitation. Prendre le temps, lâcher prise, observer, seront les mots d'ordre de la pratique.*

*Merveilleuse discipline d'harmonisation, d'équilibre, de recentrage, elle permet à l'être humain de vivre dans son corps, de libérer son corps et son mental.*

*S'étant ainsi retrouvé, accepté, recentré, l'homme est alors à même de vivre l'ouverture vers l'autre et vers le monde »*

**Valérie Rubio, diplômée de l'Ecole André Van Lysebeth animera à la rentrée de septembre une nouvelle activité YOGA.**

Matériel nécessaire : 1 tapis et 1 couverture, le lieu reste à déterminer

Cours : **Le Lundi de 15h30 à 16h45 (reprise des cours le 3 septembre)**  
**Le vendredi de 18h à 19h15 (reprise des cours le 7 septembre)**

\*1 cours d'essai gratuit

- Cotisation annuelle pour 1 cours 280 € soit 35 cours annuel à 8 € le cours (pas de cours pendant les vacances scolaires)
- Cotisation annuelle pour 2 cours 420 € soit 70 cours annuel à 6 € le cours
- Cours à la séance 10 € - Frais de dossier et cotisation 30 €

Pas de limite d'âge, débutants bienvenus

**Inscription et renseignement complémentaire au 06 33 33 85 94**

>> WWW.ASAMELUN.COM <<

# COURSE de COTE REGIONALE de TRECHY

Saint-Germain-Laval - Courcelles en Bassée

Près de Montereau (77)



>> DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2012 <<

>> ESSAIS 09h30 / COURSE 13h30 <<



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

## VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION





## Etat civil du 16 décembre 2011 au 15 juin 2012

### NAISSANCES

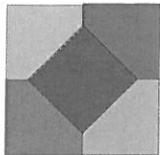
- GOUTELARD Louka, Michel, Georges	02 Février 2012
- BEAUCHAMPS Lise, Michèle, Nathalie	05 Février 2012
- BLANDET Lauryne, Monique, Rolande	05 Février 2012
- NAAJI Dounia, Wassila	07 Février 2012
- BOUTRIK Souheil, Yousef	20 Février 2012
- MANSOUR Ayoub	09 Mars 2012
- FRUGIER Alwéna, Yliana	07 Avril 2012
- GIRARD Moha, Neil	19 Avril 2012
- JANOT Noam	05 Mai 2012
- MOUSLEH Layla	06 Juin 2012
- KONATE Keylian	10 Juin 2012

### MARIAGES

- POULLEAU Jacques et DION Marilyne	24 Mars 2012
- AUPART Benjamin et BUFFETEAU Anne-Marie	05 Mai 2012
- MAULAVE Jérôme et MARREC Aurélie	09 Juin 2012
- MAYER Jérémie et NKASHAMA Gwenn	14 Juin 2012

### DECES

- GIVERS Frédéric	25 Décembre 2011
- SIVIGNON Veuve BEAUFILS Françoise	28 Décembre 2011
- DELACOURT Veuve BRANLY Yvonne	28 Janvier 2012
- PETITTEVILLE Michel	13 Février 2012
- PLANCHON Pierre	26 Février 2012
- DURAND Michelle	27 Février 2012
- LEMOINE Guy	02 Mars 2012
- MOUSSAOUI épouse BOUMAZA Lamria	31 Mars 2012
- CHOUBLANC épouse CHIGNARDET Claudette	04 Avril 2012
- BOITIER Jacques	17 Avril 2012
- LEGRAND Guy	22 Avril 2012
- GOIX André	05 Mai 2012



## Conseil municipal public du 11 juin 2012 \_\_\_\_\_

**PRESENTS** : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, MARTINEZ Jean-Claude, GORACY Gilles, TRONCY Dany, BAYOL Guy, MADELENAT François, Mesdames MAUPLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, LE BEUX Véronique,

**ABSENTS REPRESENTES** :

- Mme DERVILLEZ Isabelle, représentée par Mme MAUPLOT Simone,
- Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par M. DUDILLIEU Dany

**ABSENTS** : Messieurs HAAS-FRANGI Daniel, MILANO Serge, Madame MIALON Corinne,

**Secrétaire de séance** : M. MARTIN Olivier

### Ordre du jour

#### **INFORMATION SUR LES RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE - Sté SNB à Marolles-sur-Seine**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance du 12 Avril 2012, le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à cette enquête publique, mais avait précisé que les camions ne devraient pas emprunter les voiries de la Commune de Saint-Germain-Laval.

Le 23 Mai dernier, les Services Préfectoraux ont adressé une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, ainsi que le mémoire en réponse du demandeur sur les observations recueillies au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 Mars au 14 Avril 2012 inclus.

Le Commissaire enquêteur indique que le dossier présenté est volumineux et extrêmement complet. L'étude d'impact qui traite des éléments d'évaluation nécessaires à une bonne appréciation du projet, a été attentivement examinée :

- Intégration dans le paysage soigneusement décrite,
- Etude d'impact écologique et une étude d'incidence Natura 2000 (espèces et habitats, plan floristique, intérêt faunistique),
- Incidences Natura 2000 : pas de dérangement au niveau du plan d'eau,
- Qualité de l'air : réduction des poussières prévue par arrosage et entretien des pistes, limitation de la vitesse,
- Protection de l'eau,
- Bruit
- Déchets : collectés et évacués par les circuits légaux adéquats,
- Trafic routier : 34 camions par jour qui quitteront le site par une voie d'accélération aménagée pour la carrière,
- Energie : engins fonctionnant au fioul, sables et graviers seront transportés vers l'installation de traitement située à l'extérieur du site,
- Santé : étude jointe au dossier conclut à l'absence de risque sanitaire.

Le dossier prévoit également une série de mesures pour préserver l'environnement du site, très complète et satisfaisante.

L'autorité environnementale considère « que l'examen des effets de la demande sur l'environnement, la justification de la demande quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement, la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet, sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés ».



## Conseil municipal public du 11 juin 2012 \_\_\_\_\_

Les services de la DRIEE concluent leur examen en soulignant que « les éléments du dossier paraissent développés pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier au cours de la procédure les caractéristiques du projet d'exploitation de la carrière » et rappelle de saisir le Préfet de région en application du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 du décret 2004-490 du 03 Juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Il souligne également le remarquable rapport d'étude présenté par l'Office de Génie Ecologique de Saint-Maur-des-Fossés qui traite du milieu, flore et faune de la future carrière. Il indique que le demandeur a convenablement répondu aux quelques observations émises au cours de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur conclut en donnant un avis favorable à ce projet.

### **CONTRAT CARTE IMAGINE'R - Année 2012/2013**

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a passé, avec le Groupe Industriel et Commercial Comutitres qui gère la carte Imagine'R, un contrat permettant de subventionner à hauteur de 31,00 € (trente et un euros) par carte, le coût du transport des collégiens et lycéens de Saint-Germain-Laval pour l'année scolaire 2012/2013.

Ce contrat n'ayant pas de clause de tacite reconduction, **le Conseil décide, à l'unanimité:**

- de maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2012/2013.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT GLOBALE RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL**

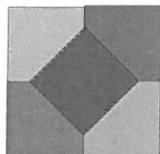
Madame le Maire expose au Conseil que, suite à la délégation de compétence que lui avait accordée le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), le Département avait approuvé en Avril 2011 une première version de son règlement départemental de transport scolaire ainsi que plusieurs conventions cadres signées avec plus de cent collectivités seine-et-marnaises, dont Saint-Germain-Laval.

Le 13 Avril 2012, l'Assemblée Départementale a adopté un nouveau règlement ainsi qu'une nouvelle convention partenariale relative aux transports scolaires. Cette convention unique regroupe, désormais, les aspects de partenariat (définition des circuits spéciaux scolaires, qualité de services, relations avec les familles, sécurité, transmission régulière d'informations issues du terrain) et ceux liés au financement.

Ainsi, cette convention a pour objet de définir les champs d'action administratifs, juridiques et/ou financiers sur lesquels la collectivité s'engage à travers cette convention, accompagnée d'une annexe à compléter. Le champ d'application de cette convention concerne les élèves transportés sur les circuits spéciaux scolaires (maternel et élémentaire).

Le Département met en œuvre, dans sa globalité, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les procédures de passation des marchés de transport pour les circuits spéciaux scolaires transportant des élèves subventionnés par le STIF et le Département. Le Département, dès la signature du ou des marchés, communique à la collectivité les titulaires des marchés de transports et leurs éventuels sous-traitants.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans reconductible deux fois par échange de courriers (envoi en recommandé avec accusé de réception) avant le 30 avril de l'année scolaire en cours.



## Conseil municipal public du 11 juin 2012

**Le Conseil autorise, à l'unanimité,** Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de partenariat globale relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux avec le Département de Seine-et-Marne.



### CONVENTION DE REMBLAIEMENT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL ET LA SARL GL CONCEPT

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune est propriétaire de parcelles sur le secteur de Merlange, cadastrées A 1157 / A 1372 / A 1839, d'une contenance totale de 3ha 83a et 36ca et d'un volume de 114.397 m<sup>3</sup>.

Conformément au règlement du PLU de la Commune de Saint-Germain-Laval, tout aménagement de terrain nécessitant des exhaussements ou affouillements nécessite une autorisation délivrée par le Maire au nom de la Commune.

Un permis d'aménager a donc été déposé à la D.D.T. ; les exhaussements nécessaires à l'aménagement de ces parcelles pour les rendre exploitables du point de vue agricole, étant supérieurs à 2 mètres sur une surface supérieure à 2 ha.

Afin d'effectuer le remblaiement de ces terrains par des matériaux inertes nobles, tels que terre d'extractions, cailloux, calcaire, gravats propres, il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer une convention de mise à disposition avec la SARL GL CONCEPT.

La présente convention est consentie pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012, et rémunérée moyennant une indemnité de UN EURO par m<sup>3</sup> sur un vide de fouille dont la valeur a été établie par un Géomètre Expert. Le règlement de cette indemnité sera effectué par trimestre sur la base d'un volume de 25.000 m<sup>3</sup> par trimestre.

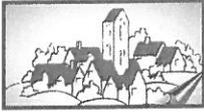
*Mme le Maire indique que ces terrains sont situés derrière le terrain de l'entreprise BERT. Ces terrains présentent des trous, des dunes, etc..., car la terre avait été vendue, par la Commune, lors de la construction de l'autoroute. Ces terrains font l'objet d'un permis d'aménager pour permettre leur remblaiement en vue de pouvoir les remettre en terrain agricole.*

*Le remblaiement sera fait avec des produits inertes, avec de la terre. Dans l'article 9 de la convention, le propriétaire pourra contrôler le site pour vérifier les matériaux qui seront mis sur ces parcelles.*

*Elle précise que la Sté GL CONCEPT est équipée de caméras pour vérifier le chargement des camions. Tout ce qui est mis sur les terrains, est visionné pour qu'il n'y ait aucun problème.*

*M. MARTINEZ souhaite poser une question : « ce type de travaux n'est-il pas soumis à une autorisation préfectorale ? Il s'agit de déchets inertes et, dans ce cas, il faut une autorisation »*

*Mme le Maire indique que le décret auquel M. MARTINEZ fait référence (décret n° 2006-302 du 15/03/2006 pris pour l'application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement relatif aux installations de stockage de déchets inertes) a été abrogé (cf site de légifrance). Elle indique qu'elle a sollicité l'avis de Monsieur le Préfet et procède à la lecture de la lettre envoyée par Monsieur le Sous-Préfet : «Vous avez souhaité connaître mon avis sur un projet de délibération relatif au remblaiement d'un terrain sur le secteur de Merlange par le biais d'une convention entre la commune et la SARL GL CONCEPT. Je vous confirme les éléments de réponse qui vous ont déjà été apportés par les services de la DDT dans le message électronique du 08 Juin dernier. En effet, il s'agit d'un terrain situé en zone agricole du PLU de Saint-Germain-Laval. Ce terrain présente un fort dénivelé qui rend son exploitation très difficile. Le projet de remblaiement vise donc à le rendre exploitable du point de vue agricole. Les exhaussements envisa-*



## Conseil municipal public du 11 juin 2012 \_\_\_\_\_

gés étant supérieurs à 2 mètres sur une surface supérieure à 2 hectares, ce projet nécessite un permis d'aménager. La commune étant dotée d'un PLU, ce permis d'aménager doit être délivré par le Maire, après instruction par les services de la DDT, s'agissant de votre commune ».

*Mme le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un stockage de déchets, mais d'un remblaiement. Ce terrain est situé en zone agricole avec une pente importante. Un permis d'aménager a été déposé aux services de la DDT conformément aux règles édictés dans le PLU. Il n'y a pas besoin d'autorisation préfectorale pour ce type de remblaiement.*

*M. MARTINEZ espère que la Commune est certaine des procédures à mener.*

*Mme le Maire rappelle qu'elle a emmené Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet sur les lieux, il y a quelques mois, et que les Services de la DDT nous avaient renseignés sur toutes les démarches à faire et notamment le permis d'aménager.*

*M. HALLART demande qu'un article soit fait dans la Gazette afin d'expliquer qu'il s'agit d'un remblaiement d'un terrain agricole pour faire une jachère ou l'exploiter en terrain agricole.*

*M. MADELENAT demande si l'on peut prévoir des visites de contrôle.*

*M. HALLART souhaite également que la Commune organise ou mandate un cabinet pour effectuer des visites de contrôles.*

**Le Conseil autorise, à l'unanimité,** Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention de mise à disposition entre la Commune de Saint-Germain-Laval et la SARL GL CONCEPT.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**Le Conseil décide, à l'unanimité,** la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe – temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE – TEMPS NON-COMPLET**

**Le Conseil décide, à l'unanimité,** la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> Classe – Temps non-complet (30 heures/semaine) à compter du 20 Septembre 2012.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE NON-PERMANENT – TEMPS COMPLET POUR UNE DUREE DE 6 MOIS**

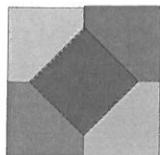
Madame le Maire expose au Conseil :

- Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services,

- Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité du Service du Centre de Loisirs, il y a lieu de créer un emploi non-permanent d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures/semaine dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.

**Le Conseil décide, à l'unanimité,** la création d'un emploi non-permanent d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup>



## Conseil municipal public du 11 juin 2012

---

classe pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures/semaine, à compter du 02 Juillet 2012.

### **La séance close à 20h50 et la parole au public :**

M. MASSON demande ce qui est prévu de réaliser sur la Commune au niveau du quartier des Louvières, notamment le Square, aménagement, ... car il y a beaucoup de choses qui sont réalisées dans le bas de la Commune et moins dans le haut.

*M. HUSSON demande des précisions quant à ce qui est fait en bas plus qu'en haut.*

M. MASSON donne l'exemple des trottoirs, ...

*M. TYCHENSKY répond sur les travaux de Courbeton. La Commune a été contrainte de les faire puisqu'ils résultent d'une convention et d'un acte notarié en 2001 lors de la vente de cette Cité pour la partie commune. Il fallait refaire l'assainissement, les réseaux, l'éclairage public, la voirie, les trottoirs, ..., dans une même année. Cela n'a pu se faire dans une année et cela aura duré 11 ans. Ces travaux vont se terminer. C'est la raison pour laquelle on est intervenu souvent sur ce secteur.*

M. MASSON indique que plus on laisse les voiries sans entretien, plus cela se dégrade. Sur le square des Louvières, il serait bien de réaliser un stabilisé qui pourrait être très propre. Par ailleurs, une personne a cassé tous les bancs, les ferrailles sont apparentes.

*Mme le Maire répond qu'elle a été interpellée plusieurs fois au sujet des bancs cassés. Il y a des riverains de ce square qui ont fait une pétition pour dire qu'il y avait des jeunes qui faisaient du bruit. Une personne a cassé le banc. Il y a des personnes âgées, des mamans, ... qui se promènent. Les deux bancs seront donc remis en place.*

*Mme LE BEUX indique qu'elle connaît les jeunes qui se réunissent sur ce secteur, et précise qu'ils ne restent pas au-delà de 22h30.*

*Mme le Maire va demander à la CC2F de faire une étude sur le quartier des Louvières pour des aménagements, et faire comme pour les trottoirs de Saint Pierre qui seront faits en plusieurs phases.*

M. Masson indique qu'il y avait d'autres endroits qui étaient sympathiques qui sont dans le même état.

*Mme le Maire précise que l'entretien des squares sera demandé à CC2F et que la commune remettra des bancs.*

*M. TYCHENSKY indique qu'il va voir pour la réparation des bordures, et étudier l'aménagement des squares.*

M. NOIRAUT indique qu'à l'entrée du lotissement Saint Pierre, il y a une plaque d'égout qui est à réparer.

*Mme le Maire répond que cela a été signalé à la CC2F.*

Mme RICHARD Sybille indique que, derrière l'arrêt de bus des Louvières, il serait bien de faire un jardin avec des jeux pour les petits enfants.

*Mme le Maire répond que ce terrain appartient à 3 Moulins Habitat.*



## Conseil municipal public du 11 juin 2012

Mme RICHARD Sybille souhaite savoir s'il est vrai que suite au passage des caravanes, il y a eu un don de fait.

*Mme le Maire répond qu'effectivement un don a été fait. Il a été versé sur le compte du CCAS.*

Mme RICHARD souhaite avoir confirmation qu'il n'y a pas de terrain pour les caravanes.

*Mme le Maire rappelle qu'un article a été fait dans la Gazette à ce sujet. Ces personnes sont parties le jour où elles avaient prévu de partir.*

M. TRONCY indique que le terrain était propre au moment de leur départ.

M. MARTINEZ indique qu'il y a un problème de stationnement pour les gens du voyage au niveau des communes.

*Mme le Maire répond qu'au niveau de la CC2F, il avait été proposé de faire une aire à Surville, mais cette zone étant dans un secteur ZEP, cela n'était pas possible. Dans le cas qui s'est présenté, une solution a été trouvée. Des rochers seront mis autour du terrain, afin d'empêcher les voitures de passer.*

M. MADELENAT indique que les rochers le long du CFA ont été déplacés.

M. NOIRAULT indique que ce sont les pompiers qui les ont déplacés car il n'y avait pas le passage pour les engins.

**Séance close à 21h10.**

## Nos associations

### LES AMIS DE L'ECOLE

Isabelle DERVILLEZ 01 64 32 20 61

### A.C.S.G

#### DANSE DE SALON RANDONNEES

Patrice CHARRÉ - 01 64 32 42 65

#### STRETCHING

#### RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Monsieur VITORINO - 06 78 66 75 99

#### GYMNASTIQUE ADULTES

Mr VITORINO - 06 78 66 75 99

#### GYMNASTIQUE ENFANTS

Dominique VAN DOORN  
01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

### PECHE A LA MOUCHE

Daniel CASSAIGNE 01 64 70 29 32

### Associations indépendantes

#### ECHECS

Monsieur BOULHEL - 06 63 67 74 07

#### JUDO

Olivier PIERDET - 01 64 70 22 37

#### TIR A L'ARC

Monsieur THEISS - 01 64 23 57 10

#### CLUB DE L'AGE D'OR

Denise NOIRAULT - 01 60 96 20 03

Au Club - 01 64 31 07 36

#### TENNIS

Jean-Marc PAGES - 06 15 36 57 37

#### ARTS « LEZARTISTES »

Annie-Claude FOUICH  
01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

#### LES ARTS de la DANSE

#### et du SPECTACLE

Marinette HUSSON - 01 64 70 07 66

#### LES AMIS DU PATRIMOINE

Jean TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

#### MUSCULATION

Cent Familles

Daniel DOISY - 06 11 03 50 69

### E.S.L

#### V.T.T Loisirs

Jacques JACQUIN

01 64 32 47 07

#### KARATÉ DO

Claudette MALOUBIER

01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

#### FOOTBALL

Véronique LE BEUX

06 16 99 22 76

#### COUTURE

Chantal DODET

01 64 32 29 38

#### BRODERIE « Au point compté »

M-L MARTINEZ

01 64 32 43 50

#### DENTELLE AUX FUSEAUX

Danielle LLORENS

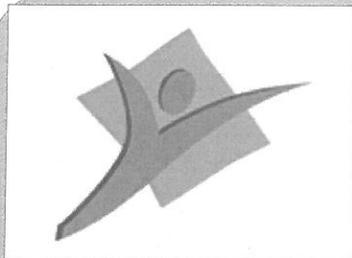
01 64 70 22 03

### COMITE DES FETES

Dany DUDILLIEU

01 64 23 69 81

## Mission Locale \_\_\_\_\_

**MISSION LOCALE**

POUR L'EMPLOI DES JEUNES  
Bassin Economique de Montereau

3 rue André THOMAS - 77130 MONTEREAU  
TEL 01.60.57.21.07

La **MISSION LOCALE** accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

**PERMANENCE à La Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL**

**LES MERCREDIS DE 13H45 à 17H30 tous les 15 JOURS**

**Prochains Rendez-vous le 5 septembre 2012 - Bonnes vacances**

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter :

Melle Jessica IMIRA ou Melle PENANCIER Laure au 01 60 57 21 07.

**ESPACE INFO ÉNERGIE à la Communauté de Communes des Deux Fleuves**

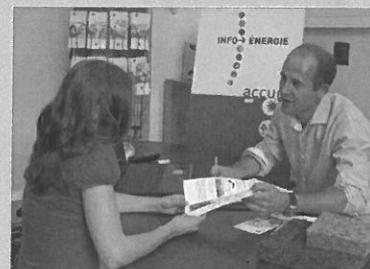
Vous souhaitez faire baisser vos factures d'électricité et gaz ?  
Vous souhaitez faire des travaux de rénovation de votre logement ?  
Vous avez un projet de construction ?

C'est l'occasion pour vous de bénéficier d'un **entretien individualisé** avec un conseiller info énergie de la Maison de l'environnement de Seine-et-Marne.

Vous profiterez ainsi de **conseils gratuits, neutres et objectifs sur les économies d'énergie** relatives à l'habitat et aux aides financières associées, aux transports et à la consommation responsable. En effet, face à l'impact de l'augmentation du prix des énergies et aux enjeux du changement climatique, il est urgent de réduire nos consommations énergétiques.

Les permanences info énergie, c'est :

- Profiter de **conseils sur les travaux de rénovation et de construction** (isolation, ventilation, chauffage)
- Identifier les **postes de travaux prioritaires**
- Vérifier son **éligibilité aux aides financières**
- Réaliser des **simulations sur le gain des travaux** (économiques et environnementales)
- Apprendre les **comportements économes en énergie** (éco-gestes)
- Profiter de conseils sur **l'éco-mobilité**
- Adopter la **consommation responsable**

**ESPACE INFO ENERGIE**

Communauté de Communes des Deux Fleuves

29 avenue du Général de Gaulle

77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Permanence le mercredi de 15h30 à 19h30 sur RDV

Renseignements et réservation au 01 64 31 19 67 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

ou sur [eie.cc2f@me77.fr](mailto:eie.cc2f@me77.fr)





## Accès à la déchetterie de Montereau

### Horaires de la déchetterie

Jours	Périodes	01/04 au 30/09	01/10 au 31/03
LUNDI	Matin	8h30-12h30	9h-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
MARDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
MERCREDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
JEUDI	Matin	8h30-12h30	9h-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
VENDREDI	Matin	Fermé	Fermé
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
SAMEDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
DIMANCHE	Matin	8h30-12h30	9h00-12h

### A ne pas déposer avec les encombrants

(liste non exhaustive)

- \* Tous déchets supérieurs à 50 kg ou 2 m de long
- \* Bouteilles et cartouches de gaz et Extincteurs
- \* Déchets ménagers spéciaux
- \* Peinture, colle, solvants
- \* Corrosifs, acide base
- \* Emballages souillés
- \* Phytosanitaires
- \* Piles au mercure
- \* Aérosols (ayant contenu des produits toxiques)
- \* Contenants même vides ayant renfermé des liquides dangereux (cuve à mazout, bidons d'huile,...)
- \* Déchets automobiles
- \* Tous liquides



La déchetterie est fermée les 1er janvier, 8 et 9 avril, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre 2012



### Collecte du tri sélectif :

- **Vendredi 6 et 20 juillet 2012**
- **Vendredi 3, 17 et 31 août 2012**



### Collecte des Encombrants :

**MERCREDI 17 OCTOBRE 2012** à partir de 5 heures du matin

### Mairie de Saint-Germain-Laval

1, Rue de Verdun  
77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62 / Télécopie : 01 64 32 90 69  
Messagerie : mairie.st-germain-laval77@laposte.net  
Site internet : www.saint-germain-laval.fr

### Directrice de la publication :

Marie-Claude de Saint Loup, Maire

### Responsable de la rédaction, conception et réalisation

Michel Husson, Adjoint au Maire chargé de l'Information

### Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843